

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I V ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République

- Examen pour avis des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (M. Michel Zumkeller, rapporteur pour avis « Administration territoriale de l'État et pilotage des politiques de l'Intérieur » ; M. Paul Molac, rapporteur pour avis « Vie politique, culturelle et associative ») 2

Lundi

27 octobre 2014

Séance de 17 heures 30

Compte rendu n° 7

SESSION ORDINAIRE DE 2014-2015

**Présidence
de M. Jean-Jacques
Urvoas,
*Président***



La séance est ouverte à 17 heures 30.

Présidence de M. Jean-Jacques Urvoas, président.

À l'issue de l'audition de M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, sur les crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » (voir le compte rendu de la commission élargie du 27 octobre 2014), la Commission examine pour avis les crédits de la mission Administration générale et territoriale de l'État (M. Michel Zumkeller, rapporteur pour avis « Administration territoriale » et « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » ; M. Paul Molac, rapporteur pour avis « Vie politique, culturelle et associative »).

La Commission examine l'amendement n° II-CL9 (article 32, état B) de M. Sergio Coronado.

M. Sergio Coronado. Cet amendement vise à maintenir l'aide publique aux partis politiques au montant adopté en loi de finances initiale pour 2014, soit 68,7 millions d'euros. L'amendement transfère, à cette fin, 10,3 millions d'euros du programme « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » au profit du programme « Vie politique, culturelle et associative ». Je rappelle, à titre de comparaison, qu'en 2000, le financement public des partis politiques était de 80 millions d'euros. J'ajoute, en réponse à M. le ministre, qui a fait référence au niveau d'exécution des crédits lors de nos débats en commission élargie, que l'argument ne tient pas : si le niveau effectif de consommation des crédits est toujours inférieur au montant ouvert en loi de finances, c'est en raison, chaque année, de l'impact des modulations financières au titre de la parité entre hommes et femmes.

*La Commission **adopte** l'amendement.*

*Puis, conformément aux conclusions de M. Michel Zumkeller, rapporteur pour avis « Administration territoriale » et « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », et de M. Sergio Coronado, suppléant M. Paul Molac, rapporteur pour avis « Vie politique, culturelle et associative », la Commission donne un avis **favorable** à l'adoption des crédits de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » pour 2015.*

Article 46 : Réforme de la propagande électorale dans le cadre des élections régionales, départementales et des assemblées de Guyane et de Martinique

*La Commission **adopte** les amendements de suppression n° II-CL4 de M. Paul Molac, II-CL7 de M. Olivier Marleix et II-CL8 de Mme Anne-Yvonne Le Dain.*

En conséquence, les amendements II-CL5 et II-CL6 de M. Sergio Coronado tombent.

La séance est levée à 17 heures 45.



Membres présents ou excusés

Présents. - M. Luc Belot, M. Sergio Coronado, M. René Dosière, M. Guillaume Larrivé, M. Jean-Yves Le Bouillonnet, Mme Anne-Yvonne Le Dain, M. Olivier Marleix, M. Pascal Popelin, M. Jean-Jacques Urvoas, M. Michel Zumkeller

Excusés. - M. Marc Dolez, Mme Laurence Dumont, M. Guillaume Garot, M. Guy Geoffroy, M. Daniel Gibbes, Mme Françoise Guégot, M. Alfred Marie-Jeanne, Mme Sandrine Mazetier, M. Bernard Roman, Mme Maina Sage, M. Roger-Gérard Schwartzberg